

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**
Séance du 6 Juillet 2023
Délibération n°DEL-2023-58

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 30/06/2023

Date d'affichage : 30/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 Juillet à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Madame GISSINGER Sylviane, Madame Amandine MARILLER, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAIN Franck,

Procurations : Monsieur LEVANTERI Vincent à Monsieur MISSOUR Gérald

Absents excusés : Monsieur GIRARD Jack, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame Monique MORGAT-BEULIN, Monsieur Didier AZNAR

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Bernard COMBA est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de divers investissements, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 70 000 €.

Vu la proposition commerciale de la Caisse d'Épargne en date du 29/06/2019, annexée à la présente délibération dont elle fait partie intégrante.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse d'Épargne :

DECIDE

Principales caractéristiques du contrat relatif à la ligne de trésorerie :

Prêteur : La Caisse d'Épargne
Nature : Ligne de Trésorerie
Montant : 70 000 €

Délai de recours auprès du tribunal administratif de Nîmes : 2 mois

Durée : 1 an maximum

Taux d'intérêt : EURIBOR 1 semaine Majoré de 1,17 %

Paiement des intérêts : chaque mois/trimestre civil sans capitalisation à terme échu par débit d'office

Frais de dossiers : 140 euros / prélevés en une seule fois

Commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours
quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

-**ACCEPTÉ** de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 70 000 € auprès de la Caisse d'Epargne selon les conditions indiquées ci-dessus,

-**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,

Et ont signé les membres présents,

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

